

**FORMULAIRE DE DEMANDE  
D'ASSOULISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE**

25-1

Établissement demandé dans le département d'origine   
  Établissement demandé hors département d'origine

**PARTIE A REMPLIR PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX**

Nom et prénom de l'élève : .....  
 Date de naissance : .....  
 Nom du représentant légal : .....  
 Adresse : .....  
 Commune de résidence : .....  
 Nom et adresse de l'établissement d'origine : .....  
 Classe suivie au titre de l'année scolaire en cours : .....

Lycée(s) de secteur (en fonction du domicile)

Lycée sollicité par les représentants légaux

Critère retenu :  
(cochez la case correspondante)

- ❶ élève souffrant d'un handicap
- ❷ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- ❸ élève boursier sur critère social ou boursier au mérite
- ❹ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité
- ❺ élève résidant à proximité de l'établissement demandé
- ❻ élève devant suivre un parcours scolaire particulier

(pièces à fournir  
cf. fiche 25-2 au verso)

Observations complémentaires :

Date :

Signature :

**IMPORTANT**

Tout élève peut solliciter l'établissement de son choix. Toutefois, les demandes d'assouplissement de la carte scolaire ne seront satisfaites que dans la limite des places disponibles, après affectation des élèves du secteur et sur la base des critères énumérés ci-dessus.

**NOTIFICATION DE LA DECISION**

Dans le cas d'une demande d'assouplissement à la carte scolaire pour une affectation en 2<sup>de</sup> GT dans un lycée ne relevant pas de votre zone de recrutement géographique, les résultats de l'affectation qui vous seront communiqués le **1<sup>er</sup> juillet** valent réponse à la demande formulée.

**Toute demande incomplète et/ou arrivée hors délai est déclarée irrecevable lors de la commission.**

PRIORITE SOLLICITEE	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES
① Elève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant <u>et</u> avis du médecin scolaire ou notification de la MDPH. (cf. fiche 24-1)
② Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant <u>et</u> avis du médecin scolaire. (cf. fiche 24-1)
③ Elève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse ou l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.
④ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de seconde ou de première au titre de la présente année scolaire.
⑤ Elève résidant à proximité de l'établissement demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.
⑥ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier*.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive (cf. fiche 26), de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.

\* Le dossier « assouplissement de la carte scolaire » ne doit pas être constitué pour les élèves en continuité pédagogique lié à l'apprentissage d'une langue vivante en collège non enseignée dans le ou les lycées de secteur.

**ACCUSÉ DE RECEPTION  
DU FORMULAIRE ASSOUPPLISSEMENT CARTE SCOLAIRE**

**25-3**

À compléter par l'établissement d'origine

Nom de l'établissement : .....

accuse réception de la demande d'assouplissement de la carte scolaire de l'élève :

.....

 **Tout dossier incomplet et/ou arrivé après le 16 mai à la DSDEN sera déclaré irrecevable par la commission départementale.**

À réception du formulaire rempli par l'élève et ses représentants légaux, cochez ci-dessous la priorité sollicitée, ainsi que le ou les justificatifs fournis :

CHOIX (A COCHER)	PRIORITE SOLLICITEE	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES	PIECES DEPOSEES
<input type="checkbox"/>	① Elève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant	<input type="checkbox"/>
		Avis du médecin scolaire <u>ou</u> notification de la MDPH.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	② Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant	<input type="checkbox"/>
		Avis du médecin scolaire.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	③ Elève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse <u>ou</u> l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	④ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de 2 <sup>de</sup> ou de 1 <sup>re</sup> au titre de la présente année scolaire.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	⑤ Elève résidant à proximité de l'établissement demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	⑥ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive, de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.	<input type="checkbox"/>

Le : ...../...../.....  
Signatures du ou des représentant(s) légal(aux):

Le : ...../...../.....  
Cachet et Signature du chef d'établissement :

**Dossier à dupliquer et à remettre aux représentants légaux et aux DSDEN concernés.**

**L'établissement d'origine prend soin de conserver un exemplaire : ce document fera foi en cas de litige.**

Dans le cas d'une demande d'assouplissement à la carte scolaire pour une affectation en 2<sup>de</sup> GT dans un lycée ne relevant pas de sa zone de recrutement géographique, les résultats de l'affectation figurant sur la notification qui vous sera communiquée le 1<sup>er</sup> juillet valent réponse à la demande formulée.